

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 11 janvier 2024 à 18 heures

L'Assemblée générale se réunit au siège de l'Association.

Membres présents avec voix délibérative :

Nathalie HUITOREL
Jacques ODOUARD
Jean-Marc PETIT
Thomas POCHER
Dominique RAMAN
Jean-Pierre RAMAN

Membre absent avec voix délibérative ayant donné procuration :

Grégory DEKONINCK
Antoine DEPRECQ
Marc FLINOIS
Pascal GRANDIN
Aurélie JUNGBLUTH
Thierry MALFAIT
Jean-François NUTTIN
Jean STAELEN
Alice VANDAELE

Membres absents avec voix délibérative :

Frédérique BRIED
François de BRESSY de GUAST
Cyrille de RIDDER
Denis DEREPEPE
Gérard DUQUESNOY
Claudine MONBRUN
Philippe THIBERGHIE

Aucun membre disposant d'une voix exclusivement consultative n'était présent.

Invités :

Nathalie BAILLEUX, Expert-Comptable, BMD ASSOCIES
Jean-François VANNESTE, Commissaire aux Comptes, COGEFIS ASSOCIES

Tarek GUERRI, Manager d'Unité d'Exploitation, membre du Comité de Direction
Monique HOUARD, Directrice, membre du Comité de Direction
Marie VANSUYT, Directrice d'Exploitation, membre du Comité de Direction

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2023**
- 2. Approbation du procès-verbal de la consultation écrite des membres de l'ARBS habilités à participer à l'assemblée générale extraordinaire, consultation qui s'est tenue du 4 au 19 septembre 2023.**
- 3. Administrateurs**
Quatre administrateurs sont à renouveler :
 - Grégory DEKONINCK
 - Antoine DEPRECCQ
 - Aurélie JUNGBLUTH
 - Jacques ODOUARD
- 4. Rapport moral du Conseil d'administration sur l'exercice 2022-2023**
- 5. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2023**
 - Présentation des comptes par Mme BAILLEUX, Expert-comptable
 - Rapport de M. VANNESTE, Commissaire aux comptes
 - Questions et échanges sur les comptes de l'exercice
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 par l'Assemblée générale
- 6. Affectation du résultat**
- 7. Rapport de M. le Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions**
- 8. Présentation de la situation de l'ARBS par le Comité de Direction**
- 9. Questions diverses**

Le Président Thomas POCHER ouvre la séance à 18h00 après s'être assuré que les présences et les procurations permettent à l'Assemblée Générale Ordinaire de délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2023

Délibération 1 : L'Assemblée Générale de l'ARBS approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2023.

2. Approbation du procès-verbal de la consultation écrite des membres de l'ARBS habilités à participer à l'assemblée générale extraordinaire, consultation qui s'est tenue du 4 au 19 septembre 2023.

Délibération 2 : L'Assemblée Générale de l'ARBS approuve à l'unanimité le procès-verbal de la consultation écrite qui s'est tenue du 4 au 19 septembre 2023.

3. Administrateurs

Les mandats de quatre administrateurs sont à renouveler :

- Grégory DEKONINCK
- Antoine DEPRECCQ
- Aurélie JUNGBLUTH
- Jacques ODOUARD

Jacques ODOUARD a exprimé le souhait de ne pas renouveler son mandat d'administrateur, cependant en qualité de membre de l'ARBS, il continuera volontiers à participer aux assemblées.

Le Conseil d'Administration remercie Jacques ODOUARD pour le travail fourni durant de nombreuses années.

Délibération 3 : L'Assemblée Générale de l'ARBS approuve à l'unanimité le renouvellement des mandats d'administrateur de Grégory DEKONINCK, Antoine DEPRECCQ et Aurélie JUNGBLUTH, sans opposition ni abstention.

- Grégory DEKONINCK - renouvelé
- Antoine DEPRECCQ - renouvelé
- Aurélie JUNGBLUTH - renouvelé
- Jacques ODOUARD – non renouvelé

4. Rapport moral du Conseil d'administration sur l'exercice 2022-2023

Les membres de l'association prennent connaissance du rapport moral du Conseil d'administration sur l'exercice 2022-2023. Il retrace des faits marquants dans les domaines du numérique, de la prospection mais aussi dans les domaines comptable et juridique avec l'évènement important de changement de Présidence.

Le rapport moral ne fait pas l'objet d'une délibération spécifique, il sera soumis au vote en même temps que l'approbation des comptes

5. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2023

- Présentation des comptes par Mme BAILLEUX, Expert-comptable
- Rapport de M. VANNESTE, Commissaire aux comptes
- Questions et échanges sur les comptes de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 par l'Assemblée générale

Nathalie BAILLEUX rappelle les faits marquants de l'exercice tels que le contrôle URSSAF qui a eu lieu en début d'année et qui s'est bien passé, ainsi que l'introduction pour la première fois dans les comptes d'une provision pour les indemnités de fin de carrière des salariés et la nomination d'un nouveau Président en la personne de Thomas POCHE par suite de la démission de Jean-Pierre RAMAN.

En termes de chiffre d'affaires :

Nathalie BAILLEUX fait le constat qu'il est relativement stable. Elle rappelle que l'activité négoce est l'activité principale de l'ARBS. Elle précise qu'étant dans un cycle sans réforme, la part des ventes de livres d'occasion a augmenté tandis que celle de livres neufs a diminué en termes de chiffre d'affaires négoce. A l'inverse, les ventes de supports numériques se sont accrues, principalement en raison d'un passage de classes au numérique. Une situation qui provoque en parallèle une baisse des effectifs d'adhérents et génère une variation du chiffre d'affaires.

En termes de stock :

Au 31/07/2023, le montant du stock a augmenté de manière significative par rapport au stock du 31/07/2022. Cela est lié au rachat par l'ARBS des livres revendus par les élèves à la fin de l'année scolaire sachant que la valorisation de ces livres rachetés croît au fil des années selon le modèle économique de l'ARBS.

Les mises au rebut sont constituées des livres qui ne peuvent plus être vendus soit à cause de leur état soit à cause d'une trop grande quantité en stock par rapport aux besoins exprimés par les établissements (rotation lente) . Leur volume et leur montant sont conséquents et interpellent d'autant qu'ils représentent 6 points de marge bien que l'année scolaire n'ait pas subi de réforme des programmes. Elles impactent la variation de stocks mais n'ont en revanche pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation lors des exercices précédents ni lors de cet exercice. Une analyse est en cours de préparation pour l'exercice prochain car nous disposons maintenant de plusieurs exercices ayant utilisé le même modèle.

En termes de résultat :

Pour l'exercice 2022/2023, l'ARBS a un résultat de 643 490,24 € et paiera 171 273 € d'impôt sur les sociétés. Nathalie BAILLEUX explique que chaque entité constate son impôt comme si elle était taxée séparément mais que les résultats fiscaux sont consolidés dans le cadre de l'intégration fiscale.

En termes de comptes des adhérents : L'encours reste stable.

Jean-François VANNESTE commente les travaux réalisés par ses collaborateurs qui concluent que les contrôles sont satisfaisants et attestent la conformité et la sincérité des comptes. Ces résultats permettent au Commissaire aux comptes de se faire une opinion favorable de l'ensemble de l'activité, sans observation particulière et en faveur d'une certification sans réserve.

Jean-François VANNESTE souligne les points marquants de l'exercice dont les conclusions satisfaisantes du contrôle URSSAF et insiste sur la protection à mettre en œuvre vis-à-vis des risques potentiels de Cyberattaque.

Le Président remercie Nathalie BAILLEUX et Jean-François VANNESTE pour leur présentation des comptes ainsi que les équipes pour leur participation au travail de clôture et aux résultats obtenus.

Délibération 4 : L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023, ainsi que le rapport moral.

6. Affectation du résultat

Délibération 5 : La proposition d'affecter le résultat en réserve dont le montant sera ainsi porté à 1 186 023,92 € est approuvée à l'unanimité.

7. Rapport de M. le Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation des Conventions

Jean-François VANNESTE expose l'existence de ces conventions.

Le rapport spécial du Commissaire aux comptes apporte notamment des précisions sur les liens existants avec les entités.

Concernant l'exercice 2022-2023 :

- La convention de prestation de services entre l'ARBS et la Librairie TISON représente 133 013 €
- Le montant du loyer annuel actualisé dans le cadre du bail entre l'ARBS et la SCI s'élève à 184 883 € HT
- Le montant de la taxe foncière refacturée par la SCI l'ARBS est de 15 548 €

Délibération 6 : L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention, les conventions existantes.

8. Présentation de la situation de l'ARBS par le Comité de Direction

Le Comité de Direction commente les chiffres de la saison et souligne la stabilité des partenariats. Si des effectifs sont en baisse, le niveau de commandes est maintenu. La vente des secondes solutions papier et numériques, présentes dans 169 établissements, est d'ailleurs en hausse et les achats de livres neufs ont été ajustés en conséquence. Grâce aux travaux réalisés avec précision, l'ARBS peut aujourd'hui promouvoir un service de livraison qualitatif puisque 95% des packs de livres papier et numériques étaient livrés au 10 septembre. Le Comité de Direction conclut ensuite sa présentation en exposant les orientations et projets en cours.

En termes de prospection, il convient de prêter attention aux raisons de refus et particulièrement dans le cas où aucun manuel n'est utilisé, surtout dans les primaires. Quant au rythme, le début d'année est propice, c'est davantage à cette période que les établissements s'intéressent à une nouvelle solution.

Il s'ensuit des échanges sur la labellisation des livres scolaires et sur divers questionnements. Aucune réforme n'étant en cours quels seront les livres qui devront être utilisés ? Quelles réflexions sont engagées sur la gratuité des livres en primaire ? Une éventualité qui repousse les décisions tout comme l'arrivée de l'intelligence artificielle qui suscite des hésitations. A noter également l'arrêt des financements régionaux en Bretagne qui ouvre la voie vers davantage d'opportunités.

Jean-François VANNESTE rappelle l'importance de développer la notion RSE qui créera de l'attractivité pour l'ARBS, représentera une image de marque, sera un facteur de différenciation parmi les concurrents, tout en répondant à une condition demandée pour les marchés publics. Il s'agit d'une nouvelle obligation légale dotée de critères pour bénéficier de taux préférentiels de financement.

Concernant les ventes de livres, Dominique RAMAN propose de définir le chiffre d'affaires des livres d'occasion et celui des livres neufs. Jean-Pierre RAMAN demande s'il est possible de distinguer les mises au rebut par établissement et d'imaginer un cadeau pour l'établissement qui encourage la démarche RSE, tel que le financement d'un prix par exemple.

Si le social et l'environnement représentent une opportunité pour l'ARBS, il s'agit de domaines à approfondir par rapport à la réglementation et aux financements, l'organisation pourra s'étudier dans un second temps et en découler. Thomas POCHER évoque de consacrer un temps de réflexion sur ces sujets et de faire ensuite des choix.

Dominique RAMAN explique qu'il existe un parcours pour le climat à destination des entreprises. Le démarrage est prévu en mars 2024 et vise une construction collective. Comment les entreprises peuvent-elles s'engager pour réduire leurs impacts, pour trouver des solutions collaboratives, quelle feuille de route chaque entreprise pourra-t-elle écrire pour adhérer à la « Convention des entreprises pour le climat » ?

Jean-Pierre RAMAN rappelle enfin que l'ARBS est une structure sans but lucratif et précise qu'il faut expliquer dans la présentation de l'ARBS que le principal objectif de l'association est ce qui touche au social et à l'environnemental. Ces sujets ne doivent pas être considérés comme une contrainte mais davantage comme un objectif. Il conviendrait de rechercher les prix auxquels l'ARBS pourrait prétendre dans ce cadre.

9. Questions diverses

En l'absence de question, la séance est levée à 20h00.

Le Président Thomas POCHER